

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

PROJET DE CLASSEMENT RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE MARAIS, DUNES ET BAIES DE GUISSÉNY



RAKTRES MIRVA NATUR RANNVROEL
"TEVINIER, PALUDOÛ HA BAE GWISENI"



Table des matières

Introduction.....	3
Présentation du site.....	4
Le site.....	4
Patrimoine	5
Patrimoine géologique	5
Patrimoine historique, culturel et archéologique	6
Patrimoine biologique	6
Menaces sur les patrimoines.....	8
Périmètre.....	8
Enjeux et gestion	9
Réglementation	10
Gouvernance	10
Structure gestionnaire.....	10
Comité consultatif de gestion.....	11
Conseil scientifique.....	11

Rédaction du document : Titouan Le Rest, Nicolas Loncle ; Commune de Guissény ; Service environnement 2024.
Autres agents ayant participé à l'animation de la démarche : Nastasia Celle (septembre 2022 à mars 2023) et Marie Chevalier (de janvier 2021 à juin 2023 en incluant le dossier de candidature à l'AMI).

Accompagnement à l'animation et à la rédaction : Rosine Binard ; Région Bretagne ; Service du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité.

Tome A : dossier administratif : 79 pages + 26 annexes

Tome B : dossier scientifique : 82 pages + 31 annexes

Crédit photographique couverture : Erwan Le Cornec - GEOS AEL

Introduction

Face à l'urgence du déclin de la biodiversité, la protection des espaces naturels devient une priorité majeure à l'échelle nationale et régionale. La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), adoptée dans ce contexte, fixe comme objectif de protéger 10 % du territoire national avec des outils de protection forte. Aujourd'hui, en Bretagne, cette surface de protection forte ne représente que 0,4 % du territoire. La création de nouvelles réserves naturelles régionales, portée par la Région Bretagne, sera l'un des outils permettant une protection adaptée des patrimoines de notre territoire.

Initiée il y a deux ans, cette démarche de concertation, pilotée par la commune de Guissény et le Conseil régional de Bretagne, vise à concilier la conservation du patrimoine naturel avec les usages locaux et les activités humaines. Le classement en RNR permettra non seulement de protéger la biodiversité exceptionnelle du site, mais aussi de sensibiliser le public, de mieux encadrer les usages et d'optimiser les moyens matériels et humains pour gérer cet espace naturel sensible. Pour ce faire, cette nouvelle réserve naturelle s'inscrira dans les quatre grands principes des RNR bretonnes : connaissance et protection du patrimoine naturel, inscription dans un réseau d'espaces protégés, ancrage territorial, et ouverture au public avec une dimension d'éducation à la nature.

Composé d'un tome administratif et d'un tome scientifique, le dossier de classement présente le projet de Réserve Naturelle Régionale "Marais, dunes et baies de Guissény", fruit de deux années de concertation. Il se décline autour de quatre grands axes : le périmètre de la réserve, la réglementation, les enjeux de conservation et les modalités de gestion, ainsi que la gouvernance prévue pour assurer le bon fonctionnement de la réserve.

- **Le Tome A**, ou tome administratif, met en avant la démarche de concertation, cœur du projet, et ses résultats. Il retrace également l'histoire du site, couvrant 30 années de protection, afin de replacer ce projet dans une trajectoire locale de long terme. Ce tome comprend en outre une description précise du périmètre de la réserve, la réglementation applicable, ainsi que les modalités de gouvernance et de fonctionnement envisagées pour assurer sa gestion.
- **Le Tome B**, ou tome scientifique, se concentre sur les richesses patrimoniales du site, ainsi que sur les menaces et pressions susceptibles de compromettre leur préservation. Ce patrimoine remarquable justifie la mise en place d'un dispositif de protection fort. Le tome propose également une description des grands enjeux et orientations, ainsi qu'une ébauche des modalités de gestion envisagées pour préserver les richesses du site.

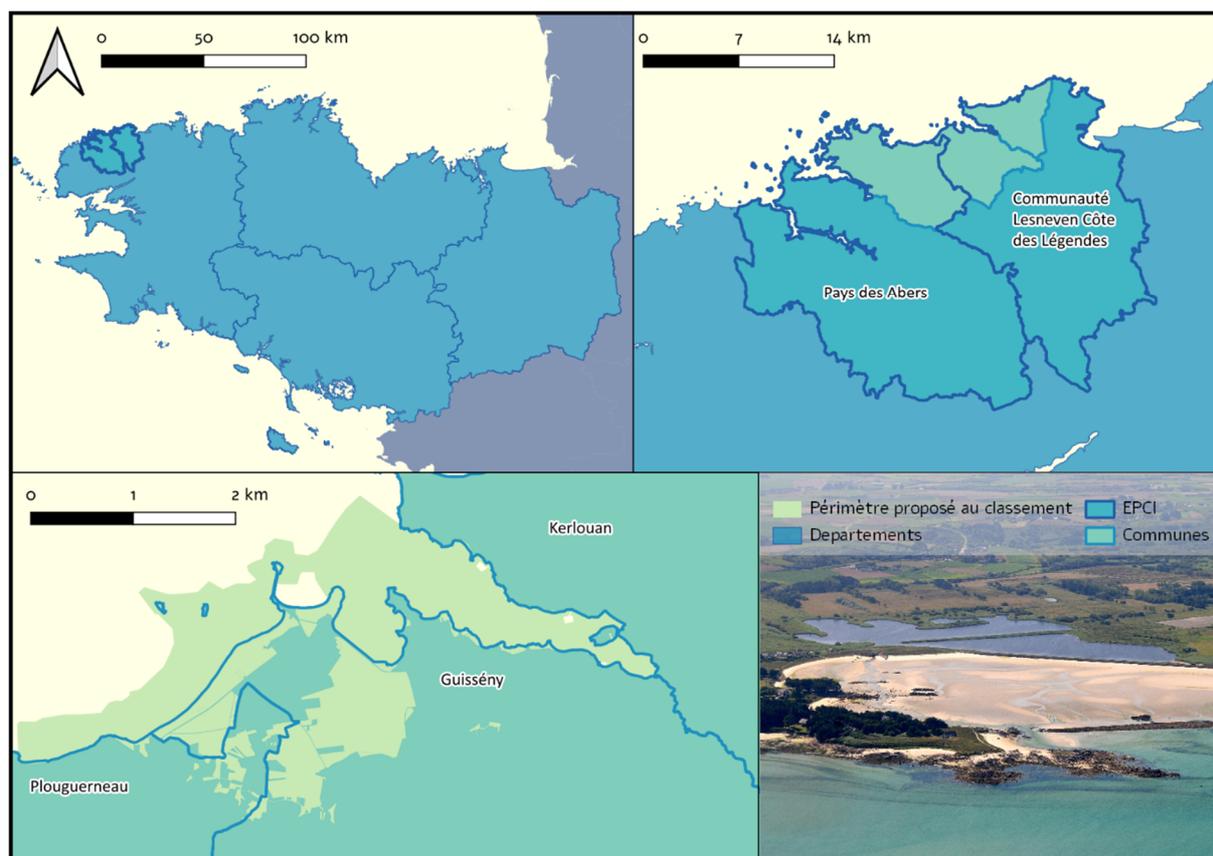
La commune a fait le choix de mettre le dossier administratif en Tome A pour mettre en avant la démarche de concertation et ses résultats, qui a constitué le cœur de la démarche. Certains lecteurs, notamment ceux moins familiers avec le site, peuvent cependant préférer commencer par le Tome B, afin de comprendre les raisons écologiques et patrimoniales qui sous-tendent la protection du site. Toutefois, les deux tomes sont complémentaires et offrent une vision globale du projet.

Ce document de synthèse résume ces différents aspects afin de permettre une prise en main rapide des principaux enjeux autour du projet de classement en réserve naturelle.

Présentation du site

Le site

Le projet de réserve naturelle « Marais, dunes et baies de Guissény » se situe à une trentaine de kilomètres au nord-est de Brest, dans le département du Finistère. D'une surface d'environ 609ha (210 ha sur le périmètre terrestre ; 400 ha sur le périmètre maritime), le site s'étend sur trois communes au cœur du Pays Pagan, Guissény, Plouguerneau et Kerlouan et deux communautés de communes, la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) et la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA).



C'est une zone côtière basse entre la mer et le rebord du plateau léonard. Ce dernier, taillé en falaise, surplombe la plate-forme littorale de plus de 50 m.

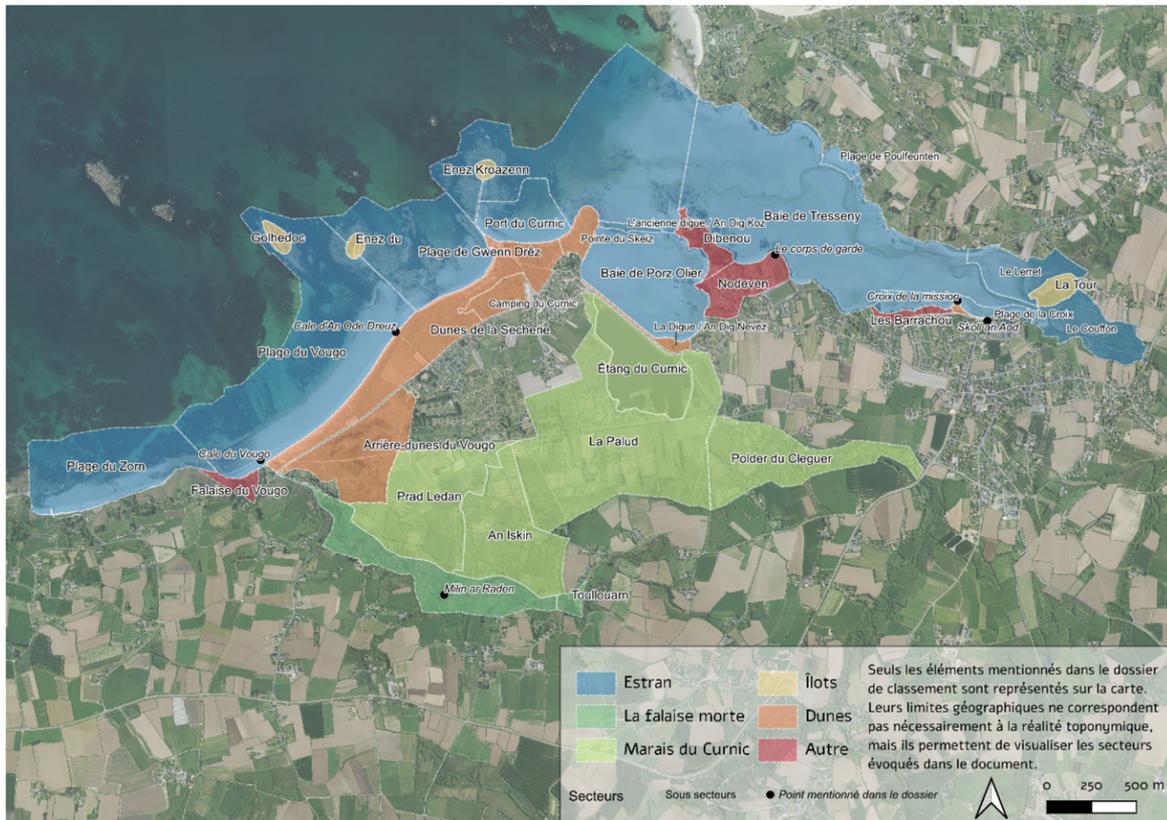
Le cordon dunaire de la Sécherie (de Beg Ar Skeiz à la falaise du Vougo) délimite le domaine terrestre au nord du site. La zone dunaire la plus à l'ouest, au pied de la falaise morte, a été exploitée durant de longues années et les carrières (délaissées depuis 1971) sont envahies par les eaux en hiver.

L'estuaire du Quillimadec, formant la baie de Tresseny, s'étend d'est en ouest en un replat sablo-vaseux très attractif pour les oiseaux, avec un pré salé au niveau du Couffon et du Lerret. L'Aber de Tresseny (estuaire du Quillimadec) marque la frontière entre les communes de Guissény et Kerlouan.

Avant la construction de la digue du polder du Curnic la baie de Treaz An Aouez, étroitement ouverte au nord entre les Pointes du Skeiz et du Dibennou s'étendait à l'intérieur des terres entre le cordon dunaire de la Sécherie et la falaise morte, remontant la vallée de l'Alan jusque au Dirou au sud du bourg. Une première digue (An Dig Koz) fut construite entre les deux pointes et terminée en 1832 ; elle fut détruite par la mer dès 1833. La digue actuelle (An Dig Nevez) située plus en retrait, est autorisée en 1834 et achevée vers 1835 ou 1836. Un polder est ainsi créé dans la baie qui n'est plus soumise à

l'influence directe de la mer et fait l'objet d'une exploitation agricole (prairies de fauche, pâturages, cultures grâce à l'installation de drains). Dès les années 1970, une partie du site est marquée par la déprise agricole. L'extraction de sable dans l'étang et un projet de pisciculture avorté créent l'étang et ses abords tel qu'il est aujourd'hui. De la grande baie initiale, ne subsiste actuellement que la baie d'Aod An Dig (ou Porz Olier) délimitée par la nouvelle et la vieille digue. L'ensemble du site forme une mosaïque de milieux allant du domaine marin au domaine terrestre.

Plusieurs noms de lieux et éléments sont mentionnés tout au long de ce dossier. Afin de faciliter leur localisation, la carte suivante synthétise les principaux sites évoqués. Cette carte ne se base pas sur la toponymie exacte, mais offre une simplification visant à clarifier les différentes zones du projet de Réserve naturelle régionale.



Patrimoine

Patrimoine géologique

Il n'y a, a priori, pas d'élément patrimonial majeur de géodiversité sur le site. Il n'y a aucun objet ou site inscrit à la liste des sites géologiques ou dans l'inventaire du patrimoine géologique de Bretagne. Les intérêts du site sont certainement à préciser mais plusieurs intérêts sont à souligner : des éléments ponctuels mais surtout un ensemble d'éléments permettant une compréhension de la variation des milieux marins au fil du temps et dans un contexte d'élévation. Les éléments ainsi notables sur le site sont les suivants :

- Chaos granitiques
- Queues de comètes
- La falaise morte
- La coupe de la falaise du Vougo
- Des tourbes fossiles
- L'invasion marine et le comblement des vallées littorales
- Les processus d'édification naturelle des massifs dunaires

Une description de ces éléments est disponible dans le tome scientifique du dossier de classement (Tome B).

Patrimoine historique, culturel et archéologique

Le patrimoine historique et culturel de Guissény témoigne d'une occupation humaine ancienne. Les vestiges archéologiques, principalement néolithiques et gallo-romains, situés sur l'estran, illustrent l'adaptation des populations locales aux variations du niveau marin. L'activité goémonière sur les dunes communales, autrefois essentielle à l'économie locale, n'a laissé aujourd'hui que quelques traces, telles qu'un four et un abri, utilisés jusqu'au milieu du XXe siècle. Les digues de poldérisation, datant du XIXe siècle, témoignent des efforts pour gagner des terres sur la mer. Plusieurs vestiges de fortifications littorales, dont une motte féodale, un corps de garde, et des vestiges de la Seconde Guerre mondiale, montrent la relative importance stratégique de la zone. À cela s'ajoutent d'autres éléments du patrimoine vernaculaire, comme le moulin de *Milin Ar Raden* ou la Croix de la Mission.



An Dig Kozh, digue de poldérisation détruite en 1834

Une description détaillée et des illustrations de ce patrimoine sont disponibles dans le tome scientifique du dossier de classement (Tome B).

Patrimoine biologique

Du fait de l'animation ancienne du site Natura 2000 le patrimoine biologique est relativement bien connu. Le site de Guissény représente un ensemble écologique remarquable : La mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire avec d'autres milieux humides et mésophiles, la juxtaposition d'espèces acidophiles et calcicoles, sont parmi quelques-uns des traits particuliers qui favorisent une diversité biologique très riche pour tous les taxons floristiques et faunistiques jusqu'à présent étudiés. Une brève synthèse des éléments du patrimoine biologique justifiant le classement du site est présenté ci-après, pour plus de détail se référer au tome scientifique du dossier de classement.

Habitats marins

Tous les habitats marins du site peuvent être considérés comme ayant une importance patrimoniale, notamment en raison de leur inscription dans la directive Habitat Faune Flore. Néanmoins, deux habitats méritent une attention particulière : les herbiers à zostères et les champs de blocs, qui abritent une diversité faunistique et floristique particulièrement importante.



Habitats terrestres

La dernière cartographie des habitats a été réalisée en 2021, identifiant ainsi 87 associations sur une superficie de 317 hectares. Le site Natura 2000 de Guissény abrite de nombreux habitats d'intérêt communautaire, couvrant 124 hectares, soit 39 % de la surface cartographiée. Seize habitats d'intérêt communautaire sont notés sur le site. Les autres habitats terrestres présentent également un intérêt biologique important, notamment les prairies riches en orchidées, qui abritent une flore et une faune parfois remarquables.

Flore

Au sein du territoire de la future Réserve naturelle régionale, la consultation de la base floristique du CBN de Brest a permis de recenser plus de 600 taxons, comprenant 605 plantes vasculaires et 4 characées. L'évaluation des enjeux de conservation met en évidence 30 taxons d'intérêt observés depuis 1980 dans le périmètre d'étude, dont un taxon à enjeu majeur : le Liparis de Loesel.

Avifaune

Le site de Guissény se distingue non pas par des effectifs très élevés d'oiseaux, mais par une grande diversité d'espèces. Ainsi, 83 espèces d'oiseaux nicheurs (possibles à certaines) ont été recensées, ainsi que 121 espèces migratrices. Parmi ces espèces, 18 nicheuses et 46 hivernantes sont considérées comme patrimoniales. Le Phragmite aquatique, espèce protégée et inscrite dans un plan national d'action, est considérée comme régulière sur le site en halte migratoire. Le site du Curnic est l'une des principales zones favorables pour cette espèce sur la côte nord bretonne, représentant 70 % des habitats favorables cartographiés dans le cadre du PNA pour le secteur de la côte des Légendes.



Mammalofaune

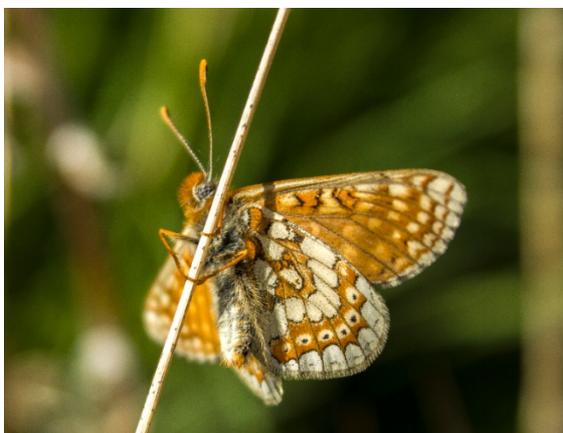
Douze espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères), dont trois patrimoniales, ont été recensées sur le site. Notamment, le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique, et la Loutre d'Europe. La loutre est particulièrement active sur le site et dans le bassin versant, avec l'étang du Curnic et les zones humides environnantes offrant des refuges et une abondante ressource alimentaire.

Herpétofaune

Les réseaux de mares temporaires et permanentes, ainsi que les vastes zones humides du site, favorisent une grande diversité d'amphibiens et de reptiles. Onze espèces d'amphibiens et cinq de reptiles ont été recensées dans le périmètre de la future RNR. À l'exception de la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce invasive, toutes les autres espèces sont patrimoniales. Le site est notamment un important lieu de reproduction pour la grenouille rousse.

Ichtyofaune

La présence de l'anguille est notable sur le site, avec des observations jusqu'au moulin de Milin ar Raden à Guissény. Des études sur la continuité écologique des clapets de l'étang sont en cours, et des travaux pourraient être envisagés pour favoriser cette espèce.



Entomofaune

Peu de groupes d'insectes ont fait l'objet d'inventaires exhaustifs sur le site. Cependant, les odonates et les punaises aquatiques ont été bien étudiés. Vingt-huit espèces d'odonates ont été recensées, soit plus de la moitié des espèces présentes en Bretagne. Deux espèces patrimoniales d'agrions sont notées (*Coenagrion mercuriale* et *Coenagrion pulchellum*). Bien qu'il n'y ait pas eu d'inventaire complet, une espèce patrimoniale de lépidoptère, le Damier de la succise, a également été recensée.

Menaces sur les patrimoines

Bien que la fréquentation humaine soit relativement modérée sur le site, elle peut être considérée comme l'une des principales menaces. Elle se concentre particulièrement sur la partie littorale, notamment sur les dunes longeant le sentier côtier et sur l'estran. Les pratiques sont diverses : randonnées, promenades d'animaux, équitation, activités nautiques, pêche à pied, manifestations sportives, activités balnéaires, *etc.*

Ces usages entraînent notamment le dérangement de la faune et le piétinement des milieux naturels. Ces impacts, particulièrement sur la partie terrestre, sont aujourd'hui limités dans certains secteurs grâce à la mise en défens, notamment des dunes.

Des dérangements et prélèvements de la faune dus aux activités de chasse sont également signalés, aussi bien sur le domaine terrestre que sur le domaine public maritime.

Par ailleurs, plusieurs pollutions des eaux du site sont notées en raison de certaines pratiques agricoles et de rejets domestiques en périphérie immédiate du site et sur le bassin versant. Ces pressions étant externes, la capacité d'action du gestionnaire de la future réserve naturelle sera limitée si ce n'est sur la compréhension et le suivi des phénomènes.

Une pression excessive des activités pastorales peut parfois être observée, entraînant un surpâturage qui dénude le milieu, favorisant ainsi l'érosion, et banalise la végétation. Cependant, plusieurs exploitants et particuliers travaillent en collaboration avec la mairie, ce qui permet la mise en place de pratiques adaptées aux enjeux du site. Ces activités agro-pastorales permettent de limiter la dynamique spontanée de la végétation et de favoriser ainsi la diversité des habitats et des espèces.

Enfin, l'érosion marine et le risque de submersion constituent une menace pour certains habitats, espèces et éléments du patrimoine.

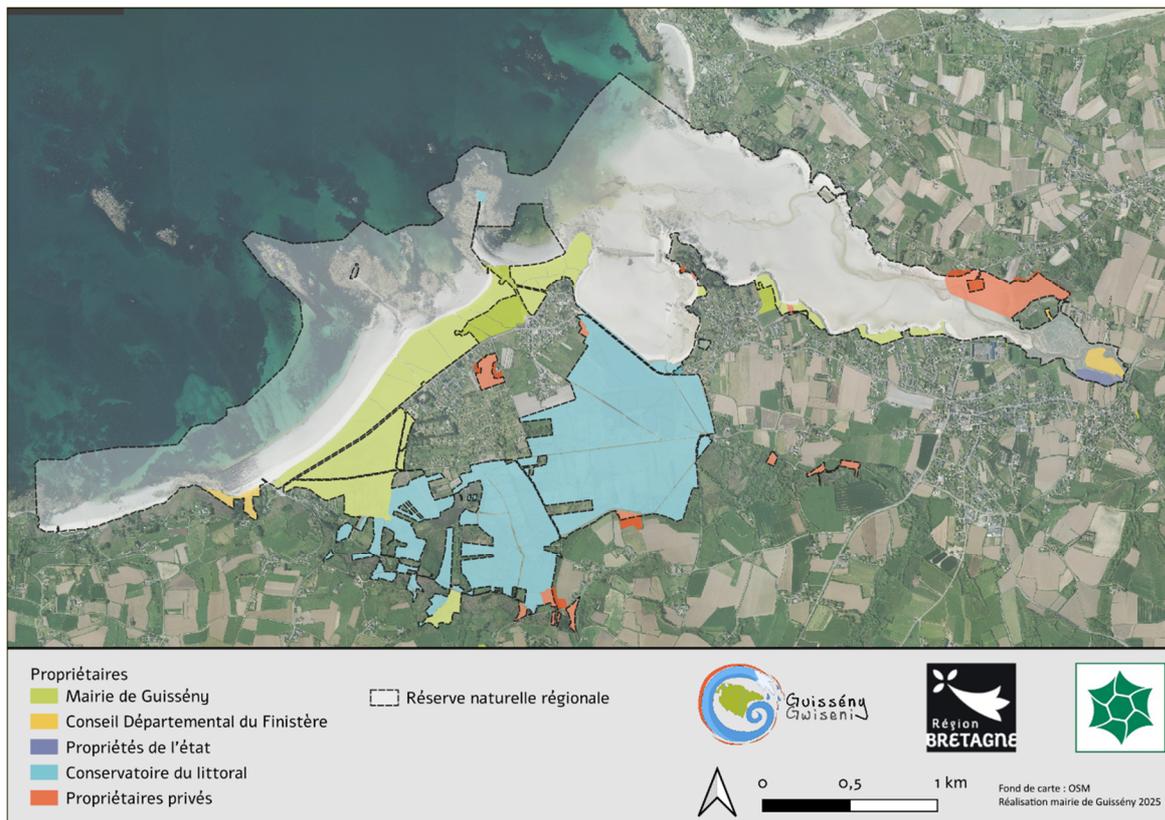
Un détail des pressions et menaces, à l'échelle du site et en fonction des enjeux de conservation, peut être consulté dans le tome scientifique du dossier de classement (Tome B).

Périmètre

Le périmètre proposé pour le classement est le résultat de nombreuses étapes de concertation. Celui-ci a évolué à plusieurs reprises depuis le périmètre initial proposé en 2021, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la région. Cette évolution a tenu compte des connaissances scientifiques sur le territoire, des éléments patrimoniaux à protéger, du contexte socio-économique du site et, enfin, des accords obtenus auprès des différents propriétaires publics et privés concernés.

À ce jour, le périmètre proposé au classement dans le cadre de l'animation foncière comprend 2015 parcelles et couvre une superficie de 605,22 hectares, dont 200,65 hectares de surface terrestre et 404 hectares de domaine maritime. Il reste possible que de nouveaux accords de principe de certains propriétaires privés soient obtenus, auquel cas, ces parcelles seront intégrées au périmètre du projet.

La liste des parcelles concernées par le projet, les plans cadastraux précis des secteurs proposés au classement, et un détail de la démarche de définition du périmètre peuvent être consultés dans le tome scientifique du dossier de classement (Tome B).



Enjeux et gestion

Le territoire de la réserve peut être différencié en plusieurs unités écologiques, chacune abritant un patrimoine spécifique et étant soumise à des menaces plus ou moins homogènes. En raison de ces caractéristiques, il a été décidé de construire les principaux enjeux du site autour de ces unités. Chaque enjeu prendra en compte à la fois le patrimoine biologique et géologique. Deux autres enjeux de conservation émergent en plus de ceux spécifiques aux unités écologiques : la protection du patrimoine historique et culturel ainsi que celle du patrimoine archéologique.

Enjeux de conservation	Hiérarchisation
Étang, marais et dépressions arrière dunaires (Complexes de zones humide, complexes prairiaux, cours d'eau, habitat, faune, flore)	Prioritaire
Habitat dunaires (géomorphologie, habitat, faune, avifaune nicheuse, flore)	
Estran, falaise et îlots (géomorphologie, géologie, fonctionnalité, nurserie, avifaune hivernante et migratrice)	Fort
Falaise morte (paysages, géologie, faune, trames et continuités écologiques)	Secondaire
Patrimoine archéologique (pêcheries, tumulus et allée couverte, tourbes fossiles, vivier gallo-romain, site néolithique)	
Patrimoine historique et culturel (digues, systèmes défensifs II GM, petits patrimoines bâtis, activité goémonnière, toponymie)	

En plus des enjeux de conservation du patrimoine, d'autres enjeux seront à prendre en compte dans le développement de la future réserve, notamment de son plan de gestion. Ces enjeux transversaux ont pour objectifs de permettre un bon fonctionnement de la RNR en projet. La prise en compte de ces enjeux permettra d'une part de diminuer certaines pressions à l'échelle globale du site, d'adapter la gestion au contexte du site (climatique et socio-économique), et de favoriser des pratiques favorables à l'environnement en dehors des limites du site.

Enjeux transversaux	Hierarchisation
Sensibilisation, éducation et accueil du public	Prioritaire
Mise en place et gestion de la maison de site	
Acquisition de connaissances	
Adaptation au changement climatique et anticipation des risques littoraux	
Qualité de l'eau (bactériologie et algues vertes)	Fort
Positionnement stratégique de la Réserve (Ancrage territorial de la réserve, Cohérence des politiques publiques sur le site et sa périphérie, Acquisition foncière pour la cohérence du périmètre de la RNR)	

Une version détaillée de chacun des enjeux, comprenant la description des menaces et les grands principes d'action, est disponible dans le tome scientifique (Tome B) du dossier de classement. De la même manière, une description de chaque enjeu transversal y est également présentée.

Un plan d'action détaillé pour répondre à l'ensemble de ces enjeux sera élaboré postérieurement au classement dans le futur document de gestion du projet de Réserve naturelle régionale.

Réglementation

Le projet de réglementation de la Réserve naturelle régionale de Guissény s'est construit à travers de nombreux échanges avec les acteurs et représentants des usages locaux. Ce processus inclut les travaux du groupe de travail sur la réglementation, qui s'est réuni à trois reprises, ainsi que trois groupes thématiques dédiés aux usages récréatifs, aux activités de chasse et aux pratiques agropastorales. Plusieurs échanges informels avec les usagers du territoire ont enrichi ces travaux

Ces réunions ont permis de partager et de développer le projet de réglementation prenant au mieux en compte les enjeux du territoire. Ainsi, la réglementation élaborée permettra de limiter les pressions sur les patrimoines du site tout en assurant le maintien et l'encadrement des activités humaines sur le territoire de la Réserve.

Cette réglementation a également été élaborée en collaboration avec les différents services de l'État, dans le but de garantir son applicabilité et de définir le partage des compétences entre les différentes autorités, notamment en ce qui concerne le Domaine public maritime naturel.

Les articles du projet de réglementation ont été rédigés à partir du guide d'élaboration des réglementations pour les Réserves naturelles bretonnes, basé sur les recommandations de Réserve Naturelle de France (RNF). Ils réglementent ainsi : la protection des patrimoines naturels et archéologiques ; les activités, pratiques et usages ; la circulation ; la publicité ; les travaux, et la modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle. L'ensemble des dispositions prévues dans ces articles peuvent être consultées dans le tome administratif (Tome A) du dossier de classement.

Gouvernance

La gouvernance d'une réserve naturelle repose sur trois principaux organes, en complément des relations partenariales :

Structure gestionnaire

Le gestionnaire d'une Réserve naturelle est responsable de sa gestion et de son animation. À ce titre, il élabore, dans les deux ans suivant sa désignation, un plan de gestion qu'il met en œuvre. Ce plan, qui couvre une période de dix ans, prévoit les actions à réaliser pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du site, à partir des enjeux définis collectivement.

Chaque année, le gestionnaire soumet au comité consultatif de gestion un bilan annuel d'activité, rendant compte des actions et des dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, ainsi qu'un projet de budget pour l'année suivante, basé sur un programme d'actions prévisionnel.

Dans la continuité des actions menées au sein de la commune, notamment dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR5300043 et de la gestion des terrains communaux et du Conservatoire du littoral, la commune de Guissény est candidate au statut de gestionnaire de la Réserve naturelle régionale. Cette gestion serait assurée par le service environnement, composé dans un premier temps de deux agents : un conservateur de la Réserve naturelle / chargé de mission Natura 2000, et un chargé de mission pour le suivi scientifique et les études. Un troisième poste dédié à la sensibilisation et à l'animation sera envisagé ultérieurement. Les détails des financements prévus pour le fonctionnement du projet de RNR sont disponibles dans le tome administratif du dossier de classement (Tome A).

Comité consultatif de gestion

Le comité consultatif de gestion se réunit au moins une fois par an et participe activement à l'orientation des actions de la réserve en émettant des avis et des suggestions sur son fonctionnement ainsi que sur le projet de plan de gestion. Lors de ces réunions, le gestionnaire présente les rapports annuels d'activités et financiers, ainsi que le programme d'actions et le budget prévisionnel de l'année suivante. Le comité est également chargé de valider les sujets soumis à discussion.

Composé de l'ensemble des acteurs concernés par la RNR, ce comité évalue régulièrement l'état et l'évolution du patrimoine naturel du site. Présidé par le Président du Conseil régional ou son représentant, il assure une concertation efficace. Le comité peut également se réunir en dehors des convocations annuelles pour traiter des événements exceptionnels ou urgents.

Dans le cadre du projet de réserve naturelle régionale de Guissény, et à la suite des discussions menées dans les groupes de travail, il est prévu que le comité consultatif adopte une composition similaire à celle du comité de pilotage du site Natura 2000. Sa désignation aura lieu après le classement de la Réserve naturelle, et une première liste des membres pressentis est disponible dans le Tome administratif du dossier de classement (Tome A).

Conseil scientifique

Le conseil scientifique assiste le gestionnaire et le comité consultatif en offrant un espace de collaboration entre experts scientifiques et conservateurs. Il peut être sollicité par le gestionnaire ou le comité consultatif pour donner un avis sur des actions spécifiques, par exemple en cas de nécessité de mettre en œuvre des actions non prévues dans le plan de gestion.

Le conseil scientifique regroupe des personnalités expertes dans des disciplines en lien avec les enjeux de la réserve. Ces enjeux pouvant être communs à plusieurs RNR, une mutualisation de ce conseil est envisageable.

Bien que le développement d'un conseil scientifique soit facultatif pour une réserve naturelle régionale, il reste un organe précieux pour orienter les décisions et les actions. Il n'est cependant pas prévu de désigner un conseil scientifique dès le classement de la future réserve de Guissény. Des réflexions seront néanmoins rapidement menées pour envisager sa création, ainsi qu'une possible mutualisation avec d'autres RNR aux enjeux similaires.